

**OBJETS ENCOMBRANTS****C.T.S.P. CENTRE**

Propreté Urbaine

147 Route des Quatre Vents

**18000 BOURGES**

Tél. : 02 48 24 28 84 - Fax : 02 48 65 91 31

**Exemples**

*L'appellation « objets encombrants » est valable pour les déchets suivants :*

- Somniers, matelas,
- Réfrigérateurs, gazinières
- Vieux vélos, cyclomoteurs
- Récipients vides
- Grillages enroulés
- Tout objet en tôle de dimension inférieure à 80 cm
- Cumulus
- Jouets
- Branchages liés en fagot de 80 cm de longueur maximum
- Morceaux de bois de 80 cm de longueur maximum
- Portières de voiture
- Canapés, meubles
- Moquettes
- Cartons, caisses en bois et polystyrène
- Poste de télévision

**Autres déchets**

*Les déchets suivants ne sont pas admis dans l'appellation « objets encombrants » :*

- Déchets liquides
- Déchets toxiques
- Extincteurs, bouteilles de gaz
- Cailloux, terre, gravats
- Produits de démolition
- Tuiles, poutres
- Tous objets qui de par leurs poids ou dimensions ne permettent pas leur chargement dans la benne (ex : carcasses de voitures, moteurs, instruments agricoles)
- Bidons de peinture
- Récipients contenant ou ayant contenu des produits liquides nocifs (herbicides, colles, solvant, huiles)
- Déchets en provenance d'exploitations agricoles, industrielles ou commerciales
- Batteries
- Pneumatiques V.L.
- Pneumatiques P.L.

*Extincteurs*